

# REGLEMENT DE COURSE



## LA BRITESTOLE 2025

### **Article 1 : Organismes**

La BRITESTOLE 2025 est une course nature organisée par l'ASSOCIATION « LA BRITESTOLE TRAIL » RNA N° W812009467 et SIRET N° 92331031200015.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment, par mail à l'adresse [labritestole@gmail.com](mailto:labritestole@gmail.com) ou par téléphone (07.77.31.59.18 ou 06.09.18.23.29)

Le site internet <https://labritestole.wixsite.com/website> est disponible pour tout renseignement.

### **Article 2 : Date, horaires et circuits**

LA BRITESTOLE aura lieu le DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2025 à BRIATEXTE (81).

Le départ aura lieu au stade de Briatexte, Route du Claux 81390 BRIATEXTE.

La BRITESTOLE est composée de quatre épreuves :

- LOU CAMI : un Trail **de 18 kms** sur route et sentier. Circuit de facile à moyen avec 650 de D+ : départ à 09h30 (un ravitaillement à mi-course)
- LOU PITIOU : un trail **de 10 kms** sur route et sentier. Circuit facile avec 275 de D+ Départ à 10h30
- LOU PITIOU en DUO : le LOU PITIOU, mais à deux participants qui prennent le départ ensemble et doivent franchir la ligne ensemble (le temps enregistré sera pris sur le participant passant la ligne en dernier). Départ 10h30
- LA RANDO : une randonnée de **08 kms**, sur route et sentier : départ 09h40 ( un ravitaillement mi course)
- LES ENFANTS : animations courses 800 m (enfants de 2016 à 2020) et 1500m (enfants de 2013 à 2015) Départ à 09h50

Le retrait des dossards se fera sur place au stade municipal de BRIATEXTE, route du Claux 81390 BRIATEXTE : Le jour de la course à partir de 07h30, et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Il se fera également au magasin SPORT 2000 de Graulhet 81300 :

\* Samedi 08 novembre 2025 de 14h à 17h00.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

### **Article 3 : Condition d'inscription**

#### **3-1 : Catégories d'âge**

- Le 18 kms LOU CAMI est ouvert à partir de la catégorie JUNIOR (2007-2008)
- Le 10 kms LOU PITIOU est ouvert à partir de la catégorie CADET (2009-2010)
- Animation enfants : circuit de 800 m pour les enfants nés de 2016 à 2020  
circuit de 1500 m pour les enfants nés de 2013 à 2015

#### **3-2 : Mineurs**

Les mineurs peuvent s'inscrire sur la BRITESTOLE à condition qu'ils fassent partie de la catégorie Junior ou Cadet (nés de 2007 à 2010) sans avoir encore 18 ans au jour de la course). Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

#### **3-3 : Certificat médical et licences sportives**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

**pour les licenciés** : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Attention, à compter du 01/01/2019, les licences FFTri ne sont plus acceptées lors d'une participation aux courses hors stade.

#### **pour les non licenciés :**

Pour toutes les compétitions ayant lieu à partir du 1er avril 2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple et cela prend 5 minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr>
- J'indique mes coordonnées.
- Je visionne 3 petites vidéos et je confirme.
- Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail. Celle-ci-ci est valable 3 mois. Et pour participer à une compétition :

· Je m'inscris sur les sites internet en indiquant simplement mon N° de PPS en joignant à mon bulletin d'inscription une copie de mon attestation PPS. (L'organisateur pourra éventuellement vérifier son authenticité en scannant le QR code qui s'y trouve).

**A partir du 1er avril 2024, le PPS atteste simplement que le participant a pris connaissance des risques encourus.**

#### **Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur « [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) » Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur le site.

##### **4-1 : Prix et augmentation de tarifs**

- Le 18 kms (LOU CAMI ) : 17 euros jusqu'au 31 octobre 2025  
19 euros à compter du 01 novembre 2025
- Le 10 kms (LOU PITIOU SOLO ou en DUO) : Par participant  
10 euros jusqu'au 31 octobre 2025  
12 euros à compter du 01 novembre 2025
- La randonnée (LA RANDO) : 10 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

Chaque coureur et randonneur se verra remettre une dotation le jour de la course lors du retrait des dossards **ainsi qu'une boisson gratuite**

##### **4-2 : Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

##### **4-3 : Remboursement**

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- accident
- maladie grave
- décès du coureur
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause

d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.  
Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 25 octobre 2025 à l'adresse mail suivante : **labritestole@gmail.com**

**Après le 25 octobre 2025, aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun échange de dossard ne sera possible avant la course ET le jour même.

### **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de AXA ASSURANCES pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 6 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires ainsi qu'un médecin présent le jour de la manifestation.

Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

### **Articles 7 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par la société CHRONO-START via des puces électroniques. .  
Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. La puce sera intégrée au dossard.

### **Article 8 : Classement et récompenses**

- Le 18 kms (LOU CAMI) : les 3 premiers coureurs masculins et les 3 premières coureuses féminines (au scratch) seront récompensés.
- Le 10 kms (LOU PITIOU) : les 3 premiers coureurs masculins et les 3 premières coureuses féminines (au scratch) seront récompensés.
- Le 10 kms DUO (LOU PITIOU DUO) : Le premier duo HOMME/HOMME, le premier duo FEMME/FEMME et le premier duo MIXTE seront récompensés.

**Pas de dotation en argent.**

En cas de réclamations, le jury est seul juge du bon déroulement des épreuves. Il est composé du directeur de course, du responsable de sécurité et des membres de l'association.

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course

### **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

### **Article 12 : Acceptation du règlement :**

Avec son inscription, le participant accepte **sans aucune réserve** le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

Le non-respect de ce règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

# LA BRITESTOLE

(Siret : 923 310 312 000 15)

